



## COMMUNIQUE CFE-CGC, CGT-FO et CGT

Intervention CFE CGC, CGT FO et CGT en Commission Paritaire Nationale des ESH.

A l'occasion du point n°4 « inflation et pouvoir d'achat » inscrit à l'ordre du jour de la CPN du 30 juin 2022, les organisations syndicales **CFE CGC, CGT FO et CGT** tiennent à rappeler les points suivants :

- Depuis 2016, du fait de trop faibles propositions des employeurs et pour protester contre l'affaissement de la grille salariale ESH, les trois OS précitées n'ont quasiment signé aucun accord sur les minimas.
- Depuis le dernier accord sur les minima de janvier 2022 (non ratifié par **CFE CGC, CGT FO et CGT**), le SMIC a augmenté de 2,65% sans coup du pouce et du simple fait de la hausse de l'inflation.
- L'inflation ne fléchit pas, bien au contraire et une potentielle nouvelle augmentation du SMIC est à prévoir dans les mois qui viennent.
- La grille salariale ESH s'affaisse inexorablement depuis 2009. A titre d'exemple, le « manque à gagner » en début d'année 2022 (après signature de l'accord et avant augmentation du SMIC de mai) était le suivant :
  - G1 = - 40 € / mois
  - G2 = - 111 € / mois
  - G3 = - 160 € / mois
  - G4 = - 187 € / mois
  - G5 = - 288 € / mois

Sur la base de ce constat, les organisations syndicales CFE CGC, CGT FO et CGT font la proposition suivante :

1. Rehausser l'ensemble de la grille salariale ESH de 2,65 % au 1<sup>er</sup> juin.
2. Ouvrir immédiatement des négociations sur les minimas pour anticiper la hausse de l'inflation jusqu'en décembre 2022.
3. Définir un plan d'action afin de corriger l'affaissement de la grille salariale ESH constaté depuis 2009

Dans l'intérêt des salariés des ESH bien évidemment mais également dans celui des entreprises, puisque qu'il devient urgent de maintenir l'attractivité, l'employabilité, ne pas perdre les salariés expérimentés et formés, au risque d'engendrer une perte de performance, nous attendons une réponse favorable du collègue employeur.

**CFE-CGC** : J SYLVA MENDY & I CHOLLET  
**CGT-FO** : A FARISSI & JM LECOUSTRE  
**CGT** : JL DUMAS & P ROBIN.

Le 30 juin 2022.